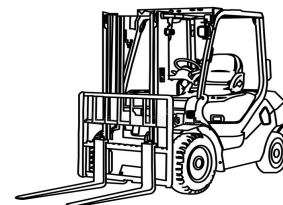


1. un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail ;
2. un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail ;
3. une connaissance des lieux et instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.



Formation Autorisation de conduite R489 - Chariot élévateur - Catégorie 1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7

La formation Autorisation de conduite R 489 - Chariot élévateur - Catégorie 1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7 permet d'utiliser un chariot élévateur ou un transpalette en toute sécurité.

Objectifs

- Obtenir l'autorisation de conduite Cariste type R 489 pour conduire un chariot élévateur
- Utiliser un chariot de manutention à conducteur porté dans les conditions optimales de sécurité
- Réaliser les opérations de chargement de véhicules, de stockage et déstockage, de transfert de charges en utilisant plusieurs types de chariots élévateurs et d'attachelements
- Appliquer les consignes de sécurité en vigueur en entreprise et sur la voie publique, en respectant une marge de productivité
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

Public Visé

Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté

Toute personne souhaitant conduire un transpalette, un chariot élévateur de capacité inférieure à 6000kg ou un chariot élévateur à mat rétractable

Préparateur de commande

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

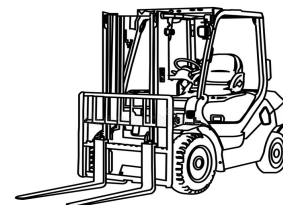
- Etre âgé de 18 ans minimum pour suivre la formation Cariste
- Etre apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuelles, auditives et psychotechniques) compatibles avec la profession
- Recyclage autorisation de conduite Chariot élévateur type R489 tous les 5 ans

Parcours pédagogique

La réglementation et les textes de la sécurité sociale

1. Les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle
 - Inspection du travail
 - Service prévention des CRAM
 - Médecine du travail
 - Contrôle technique
2. Les responsabilités pénales encourues par le conducteur de chariot élévateur
3. Les conditions requises pour utiliser un chariot élévateur
4. Les conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires (code de la route, protocole de sécurité, plan de circulation)
5. Les cas dans lesquels le conducteur doit se retirer d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour lui ou pour des tiers
6. Classification et technologie
 - Panorama des catégories et caractéristiques fonctionnelles des chariots
 - Connaître les conditions et limites d'utilisation, technologie et fonction des organes
 - Assurer le fonctionnement des organes de services et dispositifs de sécurité
7. Sécurité du cariste
 - Pictogrammes et panneaux de signalisation
 - Les facteurs d'accidents
 - Les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
 - Lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité frontale du chariot
 - Dispositifs de sécurité du conducteur

1. un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail ;
2. un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail ;
3. une connaissance des lieux et instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.



- Interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
- Les règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- Prendre en compte l'influence des paramètres sur distance de freinage
- Les produits dangereux et risques liés à leur manutention, vérifications et opérations de maintenance de 1er niveau

Pratique

- Vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Vérification, à partir de la plaque de charge, que le chariot à disposition est adapté aux caractéristiques de la charge et aux conditions prévues de la manutention
- Assurer les opérations et vérifications de prise et fin de poste
- Circuler en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant ou arrière, en virage y compris avec une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné si nécessaire
- Arrêter le chariot en sécurité
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort
- Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées
- Pratique des chariots élévateurs type R 489
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer une mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- Assurer depuis le sol, le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- Assurer à partir d'un quai le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière
- Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse
- Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
- Maintenance
-

Les + métier

La formation Autorisation de conduite R 489 - Chariot élévateur - Catégorie 1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7 permet d'utiliser un chariot élévateur ou un transpalette en toute sécurité.

Objectifs pédagogiques

Obtenir l'autorisation de conduite Cariste type R 489 pour conduire un chariot élévateur

Méthodes et moyens pédagogiques

- Supports de cours EVINCEL, image, vidéo, cas concret, ...
- Ordinateur, vidéoprojecteur et enceinte audio portable
- QCM interactif (partie théorique) sur tablette tactile
- Tests et évaluation finale formation autorisation conduite chariot type R489 chariot élévateur



Qualification Intervenant(e)s

Formateurs SSF spécialisés dans la formation à la conduite de chariot élévateur et transpalette type R489

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM

Évaluation formative lors de la partie pratique

Remise d'une attestation de présence en fin de formation

Effectif

1 à 6 participants par groupe



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique



Tél. : 06.19.28.18.56

Mail : securiteservicesformations@gmail.com

SECURITE SERVICES FORMATIONS - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 84 01 0174801

Siège social : N° SIRET 81787943000012 - code APE 8559B déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 01 0174801 "Auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes"
- DATADOCK N° 0076681